



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

PRÉSENTATION AAP CEJ-VOLET JEUNES EN RUPTURE

MARDI 24 MAI 2022

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Jean-Yves DOUCHEZ – Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté Centre-Val de Loire

Marika PETIT – Cheffe du service Accès et Retour à l'Emploi / DREETS Centre-Val de Loire

Mathias ROCCI - Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables // DREETS Centre-Val de Loire

Noëlle COUSIN - Chargée de mission / Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ORDRE DU JOUR

1-Contexte

2-Objectifs et contenu de l'AAP

3-Publics ciblés

4-Territoires visés

5-Financements

6-Facteurs clés de réussite

7-Mise en œuvre

8-Temps d'échange

1. Contexte

CONTEXTE

L'objectif de l'Etat est d'aller plus loin dans son effort pour l'insertion et l'emploi des jeunes après le plan #1jeune1solution:

➡ Déploiement du CEJ depuis le 1^{er} mars 2022 par les Missions Locales et Pôle emploi

➡ Volonté de mettre en place une offre de services dédiée aux jeunes en rupture, avec une prise en charge globale :

- ✓ Mise en place d'une procédure d'extension/prolongation de plusieurs conventions « 100% Inclusion » du PIC
- ✓ Lancement d'AAP régionaux, dotés d'une enveloppe de 60 M€ (complétés de 10M€ dédiés au logement et de 6M€ pour la mobilité)
- ✓ Lancement à l'été d'un marché national pour une prise en charge globale des jeunes en rupture (publication d'un avis de pré-information pour engager l'action de sourcing et faire connaître le projet à de potentiels candidats) – 35M€

2.OBJECTIFS et CONTENU de l'AAP

Objectifs: Répondre à l'ensemble des freins que rencontrent les jeunes en rupture en leur offrant un **accompagnement global** pouvant intégrer une aide renforcée au logement ou à la mobilité, une prise en charge sanitaire avec un **référént unique** et une **mise en place progressive**

Trois volets :

- Un **volet « accompagnement global »** qui vise à mettre en place un co-accompagnement avec une ou des mission(s) locale(s) pour l'insertion socio-professionnelle du jeune
- Un **volet « mobilité »** pour assurer l'accompagnement vers la mobilité des jeunes en rupture
- Un **volet « logement »** pour assurer l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement des jeunes en rupture

Les porteurs peuvent se positionner sur un ou plusieurs volets, sachant que les projets qui couvriront plusieurs volets seront privilégiés.

Volet « accompagnement global » :

Les principaux objectifs de ce volet sont :

- Une **démarche d'aller-vers pour repérer et identifier les jeunes en rupture** :
 - Importance de s'appuyer sur les partenaires locaux qui peuvent connaître ces jeunes et les orienter vers les porteurs de projet
 - Rôle de la gouvernance territoriale à mettre en place pour permettre le partage d'information et intégrer les acteurs pouvant être en contact avec ces jeunes

- Une **démarche d'accompagnement vers la mission locale en vue de l'ouverture d'un CEJ et de l'insertion socio-professionnelle durable du jeune** :
 - Objectif de créer un lien de confiance avec le jeune, de faire un premier recueil de ses besoins, de ses attentes. Au porteur de prendre le temps nécessaire lors de cette étape en s'adaptant au profil et besoins du jeune.
 - Accompagnement du jeune vers la contractualisation du CEJ, avec une aide pour les démarches administratives
 - Etape essentielle pour éviter les ruptures de parcours

- **Un co-accompagnement dans le cadre du CEJ avec la Mission Locale** : il s'agit de permettre une prise en charge globale du jeune pour lui permettre une insertion sociale et professionnelle. La complémentarité des interventions entre le porteur de projet et la mission locale est définie dans le projet :
 - Contractualisation du CEJ : signature tripartite du contrat dans un objectif commun d'insertion dans l'emploi du jeune ;
 - La ML est responsable du versement de l'allocation (dès lors que les conditions sont réunies) et de l'application de possibles sanctions. Le porteur doit prévoir avec la ML un « *qui fait quoi* » pour définir les modalités d'accompagnement du jeune lors de son CEJ, avec la désignation d'un conseiller référent, l'établissement d'un plan d'actions souple et adapté au jeune ;
 - Lors du CEJ, le jeune en rupture doit suivre 15 à 20h d'activités hebdomadaires, mais la notion « d'activité » peut être entendue plus soupagement pour ce public.

- **Un suivi du jeune si nécessaire après la fin du CEJ**

Volet Logement:

Deux objectifs:

- Garantir que les jeunes bénéficient d'un accompagnement vers une solution de logement, ou à défaut, d'hébergement
- Intégrer les acteurs de l'hébergement et du logement au réseau des partenaires du CEJ-JR pour contribuer à la recherche de solutions, ainsi qu'au repérage des jeunes concernés

Deux leviers :

- Levier 1 : mise en place d'un temps dédié de référent « jeunes en rupture dans les SIAO » (3,7 M€ national)
- Levier 2 : des moyens d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement

Types de projets éligibles : mesures proposées par un ou plusieurs porteurs spécialisés ou offre intégrée accompagnement logement + accompagnement vers l'insertion

Deux attendus :

- Des projets qui doivent permettre de créer un écosystème cohérent d'acteurs de l'accompagnement des jeunes = enjeu majeur des modalités opérationnelles de partenariat proposées
- Des projets qui doivent s'inscrire en complémentarité des ressources déjà existantes sur le territoire = importance centrale du SIAO pour garantir les ressources à mobiliser pour répondre à chaque situation

Volet Mobilité:

Un objectif:

Garantir que les structures référentes pour l'accompagnement puissent s'appuyer sur des correspondants experts de la mobilité qui pourront réaliser un accompagnement mobilité renforcé des jeunes

Trois types d'actions:

1. Des actions d'accompagnement individuel : par ex celui opéré par les plateformes de mobilité ou de préparation au permis de conduire ou d'accompagnement à la mobilité résidentielle
2. Des actions d'accompagnement collectif (ateliers)
3. La mobilisation de solutions de mobilité : location ou prêts de véhicules, solutions de transport à la demande ou autopartage...

Une double cohérence visée:

- Avec les autres acteurs de l'accompagnement du CEJ-JR
- Avec les actions soutenues dans le cadre du volet mobilité solidaire de la SNLP : inscrire l'offre destinée aux jeunes bénéficiaires du CEJ-JR dans l'écosystème en cours de constitution depuis 18 mois

Volet Santé

Rôle des opérateurs du CEJ JR dans prise en charge sanitaire des jeunes

S'assurer que des soins sont apportés aux jeunes qui le nécessitent

- 1) **Repérer les jeunes avec des besoins en santé**, notamment en matière de santé mentale/addictions
 - ⇒ Formation prévue des référents, financée par l'Etat, dans le cadre d'un marché public à venir

- 2) **Mobiliser l'offre de service en santé existante** sur le territoire pour permettre aux jeunes accompagnés le nécessitant de bénéficier d'une prise en charge sanitaire
 - ⇒ Les ARS doivent faire le lien avec les opérateurs du CEJ pour les informer sur cette offre de soins

- 3) **Suivre la prise en charge et la poursuite des soins**, en coordination avec les acteurs impliqués

Exemples d'actions nationales et territoriales à destination des jeunes en situation de précarité

Aller-vers

Permanences de soins hors établissements sanitaires :
Missions locales, PAEJ, CHRS, écoles, universités...

Dispositifs mobiles : équipes mobiles généralistes ou spécialisées pour intervenir auprès des jeunes précaires

Santé mentale

Niv. national : Maisons des adolescents ; Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ; Centres médico-psychologiques de l'enfant et de l'adolescents ; plateformes téléphoniques (Fil Santé Jeunes), dispositif MonPsy ; formation de pairs aidants...

Niv. territorial : psychologues dans les missions locales, équipes mobiles, collaborations entre acteurs...

Lutte contre les addictions

National : CSAPA-CAARUD ; Consultations Jeunes Consommateurs ; Drogue Info Service ; outils de repérage (questionnaires, MOOC...) ; Travail Alternatif Payé à la Journée...

Territorial : actions spécifiques dans les missions locales ; collaborations avec la PJJ, l'Education nationale et des associations...

Santé sexuelle

National : Centres de santé sexuelle ; formation d'étudiants relais santé ; consultation longue de santé sexuelle ; prise en charge intégrale par l'assurance maladie et sans avance de frais de différents types de contraception...

Territorial : initiatives particulières en Outre-Mer, ...

3.PUBLICS CIBLES

PUBLICS CIBLES

Parmi le public du CEJ (jeunes 16-25 ans révolus ou 29 ans révolus si TH, non étudiants, qui ne suivent pas une formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable) :

- Jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi
- Faisceau d'indices pour cibler prioritairement les jeunes cumulant des freins périphériques lourds (jeunes décrocheurs, jeunes sans logement stable, sortants d'ASE / PJJ, jeunes rencontrant des problématiques de santé / addictions...)

La Mission Locale est garante du respect des critères d'éligibilité au CEJ (article L.5131-6 du code du travail).

4.TERRITOIRES VISES

TERRITOIRES VISES

- Projets infrarégionaux, avec la possibilité que les porteurs développent leurs actions à la maille infra-départementale, départementale, voire multi-départementale le cas échéant
- Il est attendu que les porteurs proposent des projets permettant de cibler un volume cohérent et pertinent de jeunes

5.FINANCEMENTS

- ➔ Actions prévues sur 2 ans maximum
- ➔ Possibilité d'une prise en charge de 100% des dépenses éligibles
- ➔ Assiette des dépenses éligibles des projets présentés supérieure à 50 000€ toutes taxes comprises pour une durée d'un an (100 000€ si candidature pour 2 ans). Les volets 2 et 3 de l'appel à projets non soumis à ce plancher.
- ➔ Présentation d'un budget ventilé sur les différents volets mobilisés (Accompagnement global, Logement, Mobilité)
- ➔ 3 versements prévus: 50% à la signature; 20% à mi- projet et solde à l'issu du projet
- ➔ Subvention accordée versée au porteur de projet, chef de file du consortium le cas échéant
- ➔ Les Missions Locales ne peuvent pas porter un projet, ni percevoir de crédits par les consortiums

Montant financier en Centre-Val de Loire :

Sur le volet accompagnement global: **2 136 000€**

Sur le volet logement: **356 198€**

Sur le volet mobilité: **243 688€**

+ Les SIAO se verront doter de renfort ETP pour des postes de référents dédiés à l'accès à l'hébergement et au logement

6.FACTEURS CLES DE REUSSITE

Nécessité d'une approche globale en réponse à la précarité, démontrant la qualité des partenariats mis en place

Priorité aux projets à même de couvrir dans le cadre d'un partenariat ou d'un consortium, les volets accompagnement, logement et mobilité

Démontrer la plus-value par rapport à l'existant et sa complémentarité au regard des dispositifs et acteurs existants sur le territoire considéré

Qualité de la proposition co-construite entre le porteur et la ou les Missions Locales

Vigilance sur le ciblage du public : différence par rapport au public CEJ, plutôt jeunes sans revenu et sans logement

Nécessité d'une réponse adaptée au public : temps, progressivité, droit à l'erreur, ruptures fréquentes, ...

Proposition d'une offre de services qui recourt à des pédagogies actives, adaptées, décrivant des activités individuelles et collectives relatives à toutes les dimensions (logement, santé mobilité, accès aux droits, budget...) où le jeune est au cœur de la démarche proposée et réellement acteur

Qualité du suivi et de l'évaluation

7.MISE EN OEUVRE

CALENDRIER

- Lancement AAP : 6 mai 2022
Manifestation d'intérêt des porteurs potentiels d'ici le 27 mai
Date limite de candidature: 1er juillet 2022
- Instruction éligibilité, recevabilité : Mi-juillet 2022
- Comité de sélection régional : Fin juillet 2022
- Conventionnement : Septembre 2022
- **Démarrage des projets: Octobre 2022**

8. TEMPS D'ÉCHANGE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire**